

## **Objectifs du Service commun de la documentation en 2017-2018**

Objectifs partagés par l'ensemble des départements, services et missions

**Principe : distinguer les objectifs du Service commun de la documentation des actions et des moyens mobilisés par les départements, services et missions fonctionnels**

### **Missions principales du service :**

Le Service commun de la documentation contribue aux activités de formation et de recherche de l'établissement (statuts adoptés par le CA d'UT1 du 26/03/2012) :

- Mettre en œuvre la politique documentaire de l'université, coordonner les moyens correspondants et évaluer les services offerts aux usagers ;
- Accueillir les usagers et les personnels exerçant leurs activités dans l'université, ainsi que tout autre public dans des conditions précisées par le conseil d'administration de l'université ;
- Organiser les espaces de travail et de consultation ;
- Acquérir, signaler, gérer et communiquer les documents et ressources d'informations sur tout support ;
- Développer les ressources documentaires numériques, contribuer à leur production et favoriser leur usage ;
- Participer au développement de l'information scientifique et technique notamment par la production, le signalement et la diffusion de documents numériques ;
- Participer, à l'intention des utilisateurs, à la recherche sur ces différentes ressources ainsi qu'aux activités d'animation culturelle, scientifique et technique de l'université ;
- Favoriser par l'action documentaire et l'adaptation des services toute initiative dans le domaine de la formation initiale et continue et de la recherche ;
- Coopérer avec les bibliothèques qui concourent aux mêmes objectifs, quels que soient leurs statuts, notamment par la participation aux catalogues collectifs ;
- Former les utilisateurs à un emploi aussi large que possible des techniques nouvelles d'accès à l'information scientifique et technique (Art. 2 du D- 2011-996 du 23/08/2011).

Les axes principaux du développement du Service commun de la documentation sont les suivants, ils appellent une déclinaison en actions et moyens par les départements, services et missions, et un renforcement des collaborations avec les composantes et les services supports de l'Université :

- Développer l'information/formation des enseignants-chercheurs pour mieux intégrer dans les cursus l'apprentissage de la recherche documentaire et les compétences informationnelles des étudiants
- Poursuivre la révision de la carte documentaire de l'université, évaluer notamment : la qualité et la pertinence de la collection en libre-accès en regard des enseignements de la Licence en Droit ; l'usage et l'exploitation des collections numériques destinées à la recherche (ez *PAARSE*, ez *MESURE*)
- Préparer et gérer le déploiement du nouveau système de gestion des collections et des services des bibliothèques : migration des données, processus de travail, formation, mise en production des outils destinés aux publics
- Renforcer la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des publics, en particulier les publics spécifiques, en bibliothèque et en ligne : étudiants non francophones, ESH, étrangers, étudiants FOAD ; améliorer la qualité de l'accueil en diversifiant les formes, notamment en période de rentrée et de forte activité
- Contribuer à la cartographie et à la valorisation de la recherche à UT1 : développement de l'archive ouverte institutionnelle (dépôt du texte intégral, identité graphique, visualisation des données, etc.) création d'une revue en ligne, mise en œuvre du projet de presses numériques
- Rénover la politique de conservation et de préservation des fonds documentaires de l'établissement : réorganisation des magasins, conservation des publications périodiques, numérisation
- Poursuivre l'évaluation de l'organisation fonctionnelle pour améliorer la qualité de service

Annexe : Plan de formation continue